

PRÉFET DE LA LOIRE

Préfecture

Saint-Étienne, le 3 septembre 2015

Cabinet du préfet  
Bureau de la représentation de l'Etat  
et des affaires réservées

Nos Réf. : 11286-631-2015/DC

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier du 28 janvier dernier, par lequel vous avez bien voulu appeler l'attention de ma prédécesseure sur la dangerosité du boulevard Fayol à Firminy et je tiens à vous faire part des informations qui viennent de m'être communiquées par le directeur départemental des territoires, que j'avais interrogé sur l'avancement de ce dossier.

Votre correspondance a retenu toute mon attention, même s'il est vrai que j'y réponds tardivement.

Le président du Conseil départemental de la Loire, gestionnaire de la RD 500 pour ce qui concerne la partie située hors agglomération, a écrit le 2 février 2015, à l'association de défense des riverains du boulevard Fayol en indiquant :

- qu'une démarche de concertation allait être conduite avec l'ensemble des parties prenantes afin d'aboutir à la définition d'un programme d'aménagement partagé pour le devenir à terme de la partie urbaine de la RD 500,
- que des discussions étaient en cours avec le département de la Haute-Loire afin d'examiner les possibilités de mise en œuvre d'une interdiction des poids-lourds de plus de 19 tonnes en transit par le boulevard Fayol,
- que le département de la Loire allait accompagner la commune de Firminy afin de réaliser des aménagements de sécurité dans la traversée du boulevard Fayol, en s'appuyant sur une expertise technique réalisée par ses services. L'étude correspondante, en cours de finalisation, doit être transmise au maire de Firminy, auquel échoit la responsabilité de mise en œuvre.

Madame Marie COLARD  
20 rue des aubépines  
42700 FIRMINY

.../...